

Les conditions d'adhésion :

- **Être un Groupement d'Employeurs (GE)** en activité dans l'année en cours et agréer pour l'exercice de son activité par le ministère du travail,
- **Êtres le/la représent(e) légal(e) de son GE** et/ou par écrite délégué(e) comme représentant(e) du GE en capacité d'engager le processus d'adhésion au SNGE,

Le processus d'adhésion :

- **Demande formalisée** par l'émission & la réception du bulletin de demande d'adhésion par le SNGE (par courrier ou/et mail),
- **Accusé réception** de la demande sous 48 H par mail ou courrier,
- **Échange téléphonique et/ou entretien physique** avec le GE (au SNGE ou chez le GE) par l'animateur du SNGE ou un ou plusieurs membres du SNGE délégués,
- **Commission d'adhésion** (fréquence mensuelle) statuant sur la demande d'adhésion et le rapport réalisé suite aux entretiens,
- **Émission de l'appel à cotisation**,
- **Règlement de la cotisation¹**,
- Envois du "**pack d'adhésion**" à l'adhérent,
- **Invitation des nouveaux adhérents au 1er CA** suivant son adhésion.

Nom du GE :		Forme juridique :	www :
Adresse :			
CP :	Ville :	Tél. (standard) :	
Code APE :	N° SIRET :	Mail :	
Secteur d'activité :		Convention collective (N°) :	
Effectif en ETP (n) :		Nombre d'adhérents (n) :	
Représentant légal :		Directrice(teur) :	
Mobile :		Mobile :	
Mail :		Mail :	
Activité du GE (mono- sectoriel, multisectoriel, agricole, associatif, sportif, culture, GEIQ...) :		CA (N-1) :	
		Nombre de salariés (N)	

Bulletin d'adhésion à nous renvoyer par :

- Mail : contact@syndicat-national-ge.com
- Par courrier : **SNGE - Syndicat National des Groupements d'Employeurs**, 34 rue Guillaume Tell – 75017 PARIS RP

¹

Le SNGE a comme ressource unique les cotisations de ses membres, garantes de notre indépendance et de notre efficacité pour nos adhérents. Les cotisations par GE adhérents en ETP (Equivalent Temps Plein) sont pour cette année les suivantes : 0 à 10 : 250 €, 11 à 20 : 500 €, 21 à 50 : 750 €, 51 à 100 : 1 000 € & 101 et plus : 2 000 €